

LE PARISIEN LIBERE 23.04.2005

RAC / condamnation de Bruno CARDON

Compiégnois

Le RAC appelle à la solidarité

L.A. | 23.04.2005

C'EST une démarche peu commune que vient d'engager le rassemblement anti-chasse (RAC). Cette association qui milite pour l'abolition de la chasse à courre en [France](#) appelle à la solidarité pour venir en aide à Bruno Cardon. Cet habitant de la Brévière qui a voulu protéger, en janvier dernier, un cerf aux abois dans le village, a été condamné, il y a quelques jours, par le tribunal correctionnel de Compiègne, pour des faits de violences à l'encontre d'un membre d'un équipage de chasse à courre (lire notre édition du 9 avril). Il a écopé de trois mois de prison avec sursis et d'une amende de 1 300 . « Bruno est au [chômage](#) et nous en appelons à la solidarité pour l'aider à régler son amende », précise l'association dans un communiqué. « Et si, par hasard, nous recevions plus que la somme, nous le ferons savoir et nous emploierons le supplément pour en aider d'autres, car il y a d'autres affaires... » Bruno Cardon n'a pas souhaité faire appel de la décision du tribunal de Compiègne. Pour contacter le RAC : [BP](#) 20, 25270 Levier.

Le Parisien